

17600

Bruxelles, le 28 Mai 1900.
200, Avenue de l'Hippodrome.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous
présenter un tableau de 147
prix 8000 francs.

Recevez, Messieurs, l'expression
de mes sentiments le plus distin-
gués.

J. D. Stevens

A Messieurs les membres de La Commission
directrice des Musées de peinture.

Bruxelles, le 8 Juin 1900.
200, Avenue de l'Hippodrome.

Messieurs,

J'ai reçu votre honorée lettre
du 29 Mai dernier, par laquelle
vous me faites l'offre de 6000 francs
pour le tableau de Jyt.

J'ai l'honneur de vous informer
que le propriétaire accepterait
sept mille francs, (7000) C'est
le tout dernier prix.

Recevez, Messieurs, l'expression
de mes meilleurs sentiments.

J. D. Stevens

A Messieurs les Membres de la Commission
directrice des Musées de peinture.

Breuxelles, le 21 juin 1900.

Monsieur,

Voici la réponse que le propriétaire
du tableau de Gyt m'a faite lorsque je
lui ai demandé s'il accepterait l'offre
de 7000 francs:

" Je suis prêt à accepter l'offre que vous
m'avez faite de 7000 francs pour mon
Gyt, avec la réduction de 5% sur ce
prix que vous avez l'amabilité de me
proposer, c'est à dire 6650 francs nets
pour moi, si vous voulez bien. J'aurais
voulu que l'affaire fût meilleure pour
vous et pour moi, d'abord parceque
les Gyt de cette qualité sont devenus
rares, et ensuite pour vous récompenser
de la peine que vous avez prise. "

Je vous prie, Monsieur, d'avoir
l'obligeance de communiquer ma

lettre à Messieurs les membres de la
Commission.

Agitez, Monsieur, l'expression de mes
meilleurs sentiments.

J. D. Stevens

En tout cas le tableau doit coûter
6750. Tout de mon prix

6750

A Monsieur le Secrétaire des Musées de
Peinture et Sculpture de Breuxelles.

17 St

1893 / 57

Revue 2^e 1900
A H. Stevan

Par votre honneur de
vous faire. C'est un
que le C. D. a eu
le principe & les bases
de l'appelation Ministère
et l'Assemblée en
votre faveur à l'égards
l'édiction pour la collection
de l'état du tableau
qui accompagnent votre
lettre du 28 C'

Elle donneront tout ce
qui sera dépensé en la
de cette acquisition
le montant de 6000 dix
mill. francs

Voilà pour les autres
de l'Etat de la réception
étant notamment le budget, 104
de prix proposés, &
après. O.C. A
by

Bruxelles, le 5 juillet 1900.

Monsieur le Secrétaire



En réponse à votre honorée lettre
du 2 juillet dernier, N° 4893/51 j'ai
l'honneur de vous informer que j'ac-
cepte l'offre que la Commission du
Musée me fait de six mille sept
cent cinquante francs pour le
tableau de Gyt.

Je compte recevoir cet argent
au commencement du mois de
janvier prochain, comme il a été
convenu.

Agreé, Monsieur le Secrétaire
L'assurance de ma parfaite Condi-
dération.

J. D. Stevens

A Monsieur le Secrétaire des Musées Royaux
de peinture et sculpture.

Bruxelle 2/VII 1900

Monsieur le Ministre.
de B. B.

Je vous prie de m'excuser
d'avoir pu vous adresser
cette lettre en si peu de temps
par la collection de mes
d'œuvre et un certain
de l'art que de J. B.

Stevens de Bruxelles

offre de vous en faire
de 6750 f.

L'œuvre d'art que
pourra vous en faire
vous, et le prix qui en
se vendra en la
pour chaque œuvre.

4893

51

aprouer Mon, M^r le Premier
que vous voudrez bien
aprouer en Mon nom
l'attribution indiquée, l'expres-
sion ~~de l'attribution~~
de l'attribution, dont le
N^o 1
J'ai l'honneur de vous
l'adresser de la présente,
ainsi que les autres
de l'attribution pour
l'attribution de l'attribution
suffisant - V^{re}

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N° 4913

OBJET :

Signature des
pièces de
cession

ANNEXE

Communication

Expédié le 2 Courant 1900

6 Avril 1900

Monsieur J. P. Stereum
Après le Hippodrome. 100.
P. M. elly.

Nous avons l'honneur
de vous faire parvenir, en
triple expédition, chacun, la
déclaration de paiement ~~de~~
~~l'impôt~~ de dix mille Syt
Cinq cinquante montants
au prix d'acquisition du
tableau de Syt, représentant
une nature morte, et
le contrat réglant la cession
du dit tableau aux
Musées Royaux de peinture
et de sculpture de l'Etat.

Nous vous prions
d'agréer, de vouloir bien
nous renvoyer ces pièces,
munies de votre signature
le plus tôt possible et d'agréer
l'assurance de notre
considération distinguée.

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire,

DÉCLARATION DE PAIEMENT.

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par la Commission
directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE
ET DE SCULPTURE DE L'ÉTAT, la somme de

Six mille Sept Cent Cinquante frs

pour la cession à l'Etat d'un tableau
en Sph, représentant une nature morte
(Compté au 1^{er} janvier 1901)

Fait en triple, à Bruxelles, le 1^{er} janvier 1901,

J. D. Stevens

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire
M. de Maessene

Le Président
D. Tetin

6-51

CONTRAT.

Entre Monsieur *Ed. Joly*, président
de la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture
et de Sculpture de l'Etat, agissant au nom de la dite
Commission et avec l'approbation du Ministre, d'une part, et
Monsieur *J. D. Stevens* domicilié à *Bruxelles*,
rue *Anna d'Orléans* n° *200*, d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Monsieur *J. D. Stevens* cède aux Musées
Royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat, pour la somme
de *Six mille Sept Cent Cinquante francs*,
un tableau de *Joly*, représentant une
nature morte.

Le paiement de cette acquisition sera effectué selon l'usage.

Fait en triple, à Bruxelles, le *2^r Janvier* 190*1*.

Le Cédant,

J. D. Stevens

Le Président
de la Commission directrice,

Ed. Joly

Approuvé :

Le Ministre,

W. Manderhuff